

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR08 – Action de formation et de prévention (AFP) des salariés saisonniers

Contexte

Dans le cadre de ses missions, l'AMETRA06, mène des actions d'information et de sensibilisation des salariés saisonniers dans le but de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce dispositif, encadré par la loi, peut se substituer à la visite d'embauche (art. D.4625-22 du Code du travail).

Objectifs pédagogiques

- **Sensibiliser les salariés aux risques du métier**
- **Les rendre acteurs de la démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles**

En savoir plus sur le dispositif AFP

Vous pouvez consulter nos fiches pratiques sur les AFP :

- Version employeur [ICI](#)
- Version salarié [ICI](#)

Informations : 04 92 90 95 15
Inscription : saisonniers@ametra06.org



Coût

37€ HT par salarié saisonnier



Durée

1h



Lieu

En présentiel par session de plus de 30 salariés ou en distanciel



Publics concernés

Tous les salariés en contrat saisonniers de moins de 45 jours et uniquement ceux sans risque particulier en contrat de plus de 45 jours

Contenus

- Définitions des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Les risques physiques (chutes, TMS, équipements...)
- L'hygiène et les comportements à risque (addictions, coups de chaleurs...)
- Les risques psychosociaux
- Les risques chimiques
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie
- ...